

Conclusion

ABDOULAYE DIA

Secrétaire exécutif de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte,
BP 395, Bololo, N'Djamena, Tchad

ROBIN DUPONNOIS

Direction des programmes et de la formation pour le Sud (DPF),
Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD),
Institut de recherche pour le développement (IRD),
Le Sextant, 44, bd de Dunkerque - CS 90009 13572 Marseille Cedex 02
UMR 113 Cirad/Inra/IRD/Agro-M/UM2.
Laboratoire des symbioses tropicales et méditerranéennes (LSTM).
Campus international de Baillarguet, Montpellier, France.

La lutte contre la désertification, les changements climatiques, la conservation des ressources naturelles et la diversité biologique dans les milieux arides et sub-arides constituent une des priorités majeures des États sahélo-sahariens du Circum-Sahara. Ces types de milieux font l'objet d'une attention toute particulière du fait que : (1) 1,2 milliard de personnes vivent dans des zones où l'eau est une ressource rare ; (2) les zones arides représentent 41 % de la surface du globe ; (3) 2,6 milliards de personnes sont affectées par la désertification ; (4) la croissance démographique des pays des zones arides a connu une augmentation de 18 % au cours des années 1990 ; (5) le PIB des pays des zones arides est inférieur de 50 % en moyenne par rapport aux autres nations ; (6) la régénération naturelle de la strate végétale et du sol des zones arides est beaucoup plus lente que celle observée dans des environnements bénéficiant d'une pluviométrie régulière et plus abondante (WOCAT, 2009). Dans ce contexte alarmant, des politiques opérationnelles nationales à différentes échelles institutionnelles ont été engagées au cours des cinq dernières décennies sur le continent africain. Elles se sont traduites par des programmes multisectoriels ainsi que par des recherches thématiques de caractérisation, de prévention, de lutte et de restauration. Ces actions nombreuses et diverses, mises en place dans un environnement aux caractéristiques variées, ont permis d'acquérir un capital important d'expériences, de pratiques, de données scientifiques et de techniques pertinentes. À cela s'ajoute un important savoir traditionnel des populations locales, qui leur a permis de lutter et de développer à travers des décennies une forme de résilience face aux perturbations environnementales.

L'Initiative africaine Grande Muraille Verte, « IAGMV », traduit la vision, marque l'engagement et concrétise l'approche stratégique des États sahéliens fortement soumis aux effets de la désertification et des changements climatiques. L'IAGMV intègre ainsi dans sa stratégie et ses objectifs les préoccupations des conventions des Nations unies sur la désertification, les changements climatiques et la biodiversité. Elle affirme et concrétise l'émergence d'un leadership de l'Afrique dans la prise en charge de ses défis environnementaux, à travers une gestion durable et une valorisation judicieuse de l'important potentiel de développement que recèlent ces milieux arides. Ce potentiel, essentiellement localisé dans les zones rurales, représente le plus souvent plus de 60 % de la superficie du pays dans la bande sahélienne et demeure insuffisamment valorisé par les stratégies et politiques nationales de développement.

Les objectifs stratégiques principaux de ce projet s'organisent autour des points focaux suivants :

- lutter contre les effets et l'avancée de la désertification *via* des opérations concrètes de restauration et de conservation des sols, des ressources végétales et des ressources hydriques ;
- mettre en valeur et gérer durablement les potentialités de développement des zones arides essentiellement rurales ;
- améliorer les services socio-économiques de base et les capacités techniques et de gestion et de gouvernance locale des populations des zones arides.

Les résultats attendus de ces engagements résolument interventionnistes et opérationnels permettront à terme de contribuer à l'amélioration des opérations : (1) de lutte contre l'avancée du désert du Sahara ; (2) de mise en valeur des zones arides et sub-arides rurales sahéliennes ; (3) de gestion durable des terres et des ressources naturelles ; (4) d'éradication de la pauvreté, afin d'atteindre les seuils de la sécurité alimentaire ; (5) de création de Pôles ruraux de développement (PRD), puissants vecteurs de développement et d'intégration.

Ce document fait suite à un précédent ouvrage, intitulé *Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte : concepts et mise en œuvre* (Dia et Duponnois, 2010), et révèle à travers les différentes contributions présentées le potentiel technique et scientifique immédiatement disponible pour remédier concrètement et rapidement aux perturbations des cycles naturels (eau, biomasse et éléments nutritifs) qui conduisent à une baisse de la productivité agricole et à une dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale (changements climatiques, perte de surface agricole utile). Cet ouvrage de synthèse pluridisciplinaire présente l'état des lieux des connaissances et des initiatives portant sur la gestion des problématiques de la désertification ainsi que des changements climatiques et leurs impacts. Il capitalise les résultats, les expériences, les techniques et autres données pertinentes issues de la recherche scientifique, ainsi que des pratiques et des savoirs traditionnels acquis dans ces différents domaines au cours des cinquante dernières années. L'événement majeur que constitue le lancement de la première série de programmes de recherche tripartite Afrique-Brésil-France, « Lutte contre la désertification en Afrique », et spécifiquement sur les zones arides de la Grande Muraille Verte, dans le cadre

de l'Accord tripartite France (Agence inter-établissements de recherche pour le développement, AIRD) – Afrique (Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte, APMV) – Brésil (Centre de gestion et d'études stratégiques du Brésil, CGEE, et Conseil national de développement scientifique et technologique, CNPq) lors de la Conférence de Rio+20 démontre également la place importante de la recherche scientifique et de la valorisation des savoirs locaux dans la stratégie d'opérationnalisation de l'IAGMV. La série de programmes a pour objectif de structurer une communauté scientifique Afrique-Brésil-France d'appui à la lutte contre la désertification sur le continent africain. Les contributions scientifiques importantes figurant dans cet ouvrage de référence, portant notamment sur le pastoralisme, l'agriculture et la caractérisation des zones arides, constitueront des bases de référence dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'IAGMV.

Enfin, cet ouvrage sera fort utile à la réalisation du volet « Recherche d'accompagnement et développement » (RA&D) du Plan d'action quinquennal 2011-2015 intégrant la recherche scientifique et la valorisation des savoirs locaux.

Références


Dia, A. et Duponnois, R. (2010).
*Le projet majeur africain
de la Grande Muraille Verte :
concepts et mise en œuvre.*
IRD Éditions, 432 p.

WOCAT (World Overview
of Conservation Approaches
and Technologies) (2009).
*Les bénéfices de la gestion durable
des terres.* 15 p.



La Grande Muraille Verte

*Capitalisation des recherches
et valorisation des savoirs locaux*



Coordination scientifique
Professeur Abdoulaye DIA
Docteur Robin DUPONNOIS

La Grande Muraille Verte

Capitalisation des recherches
et valorisation de savoirs locaux

Coordination scientifique

Professeur Abdoulaye DIA

Docteur Robin DUPONNOIS

IRD

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Coordination
Corinne Lavagne

Mise en page
Alain Doudiès Conseil

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Pierre Lopez

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2012
ISBN : 978-2-7099-1738-4